

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 22 avril 2025, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M ^{me} Jaymee Lafave,	vice-présidente et membre parent représentant le district 5
M. Yannick England,	membre représentant le personnel enseignant
M. Pier-Luc Girard,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Audrey Lane,	membre parent représentant le district 2
M ^{me} Danny Mahone,	membre représentant le personnel de soutien
M ^{me} Malaythip Phommasak,	membre représentant le personnel d'encadrement
M ^{me} Lauralie Sarrazin,	membre parent représentant le district 3

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Viviane Drapeau, M. Alexandre Gagnon et M^{me} Nathalie St-Louis ont motivé leur absence.

Invités :

M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières
M^{me} Marie-Claude Gaudreau, directrice, Service de l'organisation scolaire et du transport
M^{me} Marie-Pierre Landry, directrice adjointe, Service des ressources éducatives
M^{me} Judith Lane, directrice, nouvelle école primaire Saint-Jérôme, secteur 3
M. Benoit Lacasse, directeur adjoint, nouvelle école primaire, secteur 3
M. Pascal Rochon, directeur, Nouvelle école primaire Saint-Jérôme, secteur 2, accompagné du président du conseil d'établissement

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-482/SSGAJ)

M^{me} Audrey Lane **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Points statutaires

1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

2.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025

3. Période de questions des élèves

4. Période de questions du public

5. Comités du conseil d'administration

6. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion

6.1. Choix du nom permanent de la nouvelle école primaire Saint-Jérôme - secteur 2

6.2. Choix du nom permanent de la nouvelle école primaire Saint-Jérôme - secteur 3

6.3. Modifications proposées à la *Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour* - Adoption

6.4. Modifications proposées à la *Politique de délivrance d'un reçu officiel pour don de charité* – Adoption

- 6.5. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources
 - 6.6. Planification des besoins d'espace 2025-2026 (PQI 2026-2036)
 - 6.7. *Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2025-2026 - Adoption*
 - 6.8. Gestion contractuelle - Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} et le 28 février 2025
7. **Divers**
8. **Levée de la séance**

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 et 2.2 sont adoptés sur proposition de M. Yannick England.

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025 (RCA-483/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Yannick England de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025.

Adopté

2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025 (RCA-484/SSGAJ)

M. Yannick England **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2025.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines – N/A
Comité de vérification – volet RARC – Le 8 avril 2025
Comité de vérification – Le 15 avril 2025
Comité de gouvernance et d'éthique – Le 27 mars 2025

6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

6.1. CHOIX DU NOM PERMANENT DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-JÉRÔME SECTEUR 2 (RCA-485/SSGAJ)

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la procédure relative au choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant;

CONSIDÉRANT le nom proposé par le conseil d'établissement pour la nouvelle école primaire Saint-Jérôme – secteur 2;

CONSIDÉRANT le dossier présenté ainsi que les représentations du conseil d'établissement et de la direction de la nouvelle école primaire Saint-Jérôme – secteur 2;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel :

QUE le nom de la nouvelle école primaire Saint-Jérôme – secteur 2 soit; école de l'Étincelle.

QUE les procédures nécessaires à la modification de l'acte d'établissement de ladite école soient complétées dans les meilleurs délais et que la modification soit diffusée aux instances appropriées.

Adopté

6.2. CHOIX DU NOM PERMANENT DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-JÉRÔME SECTEUR 3 (RCA-486/SSGAJ)

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la procédure relative au choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant;

CONSIDÉRANT le nom proposé par le conseil d'établissement pour la nouvelle école primaire Saint-Jérôme – secteur 3;

CONSIDÉRANT le dossier présenté ainsi que les représentations du conseil d'établissement et de la direction de la nouvelle école primaire Saint-Jérôme – secteur 3;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Danny Mahone :

QUE le nom de la nouvelle école primaire Saint-Jérôme – secteur 3 soit; école des Sentiers.

QUE les procédures nécessaires à la modification de l'acte d'établissement de ladite école soient complétées dans les meilleurs délais et que la modification soit diffusée aux instances appropriées.

Adopté

6.3. MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA POLITIQUE SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET DE SÉJOUR – ADOPTION (RCA-487/SRF)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique des frais de déplacement, de repas et de séjour* (Politique 5305);

CONSIDÉRANT la consultation du 19 février au 31 mars 2025 auprès des instances concernées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Pier-Luc Girard d'adopter les modifications proposées à la *Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour*, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-25**.

Adopté

6.4. MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA POLITIQUE DE DÉLIVRANCE D'UN REÇU OFFICIEL POUR DON DE CHARITÉ – ADOPTION (RCA-488/SRF)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique de délivrance d'un reçu officiel pour don de charité* (Politique 5315);

CONSIDÉRANT la consultation du 19 février au 31 mars 2025 auprès des instances concernées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Yannick England d'adopter les modifications proposées à la *Politique de délivrance d'un reçu officiel pour don de charité*, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-26**.

Adopté

6.5. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (RCA-489/SRF)

CONSIDÉRANT l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR);

CONSIDÉRANT la consultation auprès du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le 10 mars 2025;

CONSIDÉRANT la consultation auprès du comité de parents le 10 mars 2025;

CONSIDÉRANT la consultation auprès des conseils d'établissement entre le 19 février et le 31 mars 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Pier-Luc Girard d'adopter les objectifs, principes et critères de répartition des ressources, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-27** et d'autoriser le directeur général et le directeur du Service des ressources financières à apporter les corrections à la suite du dépôt des paramètres d'allocation des ressources du ministère de l'Éducation du Québec.

Adopté

6.6. PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2025-2026 (PQI 2026-2036) (RCA-490/SOST)

CONSIDÉRANT QU'une analyse des besoins a été effectuée à la suite de la réception du portrait personnalisé du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) des capacités d'accueil des établissements du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);

CONSIDÉRANT QU'un projet de planification des besoins a été transmis le 12 février aux municipalités locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont en cours avec les municipalités concernées par une demande d'ajouts d'espace;

CONSIDÉRANT QUE la planification des besoins d'espace a été effectuée en tenant compte de la prévision de l'effectif scolaire et des projets domiciliaires;

CONSIDÉRANT QUE la planification des besoins d'espace respecte le calendrier ministériel ainsi que les nouveaux encadrements législatifs;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Audrey Lane d'adopter la planification des besoins d'espace 2025-2026 du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-28**.

Adopté

**6.7. CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE 2025-2026
ADOPTION (RCA-491/SRÉ)**

CONSIDÉRANT la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire* qui a été modifiée et adoptée le 23 janvier 2024 (Politique 3203);

CONSIDÉRANT QUE la Politique prévoit une révision annuelle du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet du *Cadre organisationnel des services de garde 2025-2026* a fait l'objet d'une consultation du 22 janvier au 21 mars 2025 auprès des instances concernées;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lauralie Sarrazin d'adopter le *Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2025-2026* le tout tel qu'il appert plus amplement des documents versés au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-29**.

Adopté

6.8. GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE SERVICES DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} ET LE 28 FÉVRIER 2025

Pour information

PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCA-492/SSGAJ)

M^{me} Johanne Hamel **PROPOSE** de tenir une séance à huis clos. Il est 19 h 45.

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCA-493/SSGAJ)

M^{me} Johanne Hamel **PROPOSE** le retour à la séance publique. Il est 20 h 30.

7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8. DIVERS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-494/SSGAJ)

M^{me} Audrey Lane **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 20 h 35.

Adopté

Présidente

Secrétaire